



SPORTS CANINS BRECHAUMONT
ROUTE DE VAUTHIERMONT
68 210 BRECHAUMONT

Concours IGP et FH

Le samedi 28 septembre et dimanche 29
septembre 2019

Le club Sports Canins de Bréchaumont vous informe de la tenue d'un concours IGP / FH qui comportera brevet et les échelons I, II et III. Il est possible de passer le CSAU + Brevet.



SPORTS CANINS BRECHAUMONT

Juge :

Mr CASSEVILLE François

Hommes Assistants :

Mr KUHLMANN JACQUES

Mr LEGLEITNER Quentin

ADRESSES MAIL :

Sportcanin68@hotmail.com

jaynamandmee@hotmail.com

Engagement à envoyer :

Mme EHR SAM Myriam

1 rue de l'école

90150 VAUTHIERMONT

Tél : 06.50.39.46.21

Pour toutes informations
complémentaires

JEUDY LAURENT Responsable IGP/FH

06.79.01.07.23

(à partir de 17H30)

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONCOURS IGP / FH



SAMEDI 28/09/2019 ET/OU DIMANCHE 29/09/2019

Nom et affixe du chien :

Race :

Numéro du Carnet de Travail :

Nom et Prénom du Conducteur :

N° Licence Conducteur :

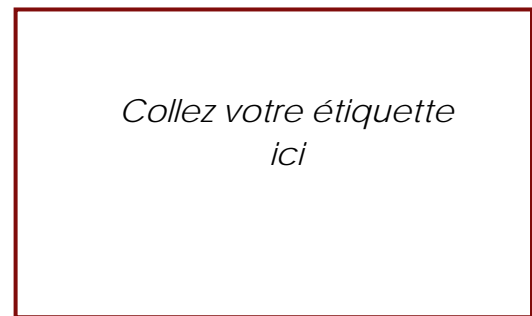
Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club : Région :

Entourez la discipline et cochez la catégorie correspondante : IGP ou FH



IGP CSAU + Brevet		IGP Brevet		IGP I		IGP II		IGP III	
25€		16€		16€		16€		16€	
FH CSAU + Brevet		FH Certificat		FH I		FH II			
25€		16€		16€		16€			

Engagement : €

Nombre de repas (15€) :, soit € **TOTAL** (Engagement + Repas) : €

(boissons comprises)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

- ❖ 3 étiquettes (2 sur leur support + 1 sur la feuille d'engagement)
- ❖ Le règlement de l'engagement
- ❖ La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie
- ❖ L'autorisation parentale pour les mineurs
- ❖ Une enveloppe timbrée ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

Engagement à envoyer à Mme EHSAM MYRIAM 1 rue de l'école 90150 VAUTHIERMONT AVANT le 21/09/2019

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causé par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie 2) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.

2. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008 ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club :

Signature du Conducteur :